

FICHE DE SUIVI DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

INSTALLATEUR

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél : E-mail :

Interlocuteur :

Date livraison matériels : Date démarrage chantier :

Avant de démarrer l'étude de mon projet j'ai pris conseil au préalable avec mon assureur et je lui ai demandé ses préconisations pour les installations photovoltaïques

Oui

Non

QUALIFICATION DE L'INSTALLATEUR ET DE SES SOUS-TRAITANTS

→ A la signature du devis, l'installateur vous a fourni :

- Son attestation Quali'PV bâtiment..... Oui Non
- Son attestation Quali'PV électrique ou Qualif'élec SPV Oui Non
- Ces attestations d'assurances :
 - Responsabilité civile professionnelle..... Oui Non
 - Responsabilité civile d'exploitation..... Oui Non
 - Décennale..... Oui Non

→ Avant le démarrage du chantier, l'installateur vous a fourni un document précisant la liste des travaux sous-traités, les coordonnées des sous-traitants ainsi que l'indication qu'il a bien vérifié : Oui Non

- Les attestations d'assurances des sous-traitants pour la responsabilité civile professionnelle, la responsabilité civile d'exploitation et la décennale (y compris celles des éventuels sous-traitants).
- Les attestations Quali'PV bâtiment, Quali'PV électrique / Qualif'élec SPV » des sous-traitants
- Les attestations de compétences pour le travail en hauteur des sous-traitants.

→ L'installateur présente les habilitations nominatives des intervenants sur le chantier (salariés et/ou sous-traitants) pour :

- La partie électrique Oui Non
- La partie travail en hauteur..... Oui Non

QUALITE DU BATIMENT RECEVANT L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Bâtiment existant :

→ Vous avez présenté à l'installateur une attestation d'un « homme de l'art » (résistance charpente) ou un diagnostic charpente..... Oui Non

→ Présence d'amiante..... Oui Non
Si oui, conséquences :

→ L'installateur a vérifié la mise à la terre du bâtiment avant de faire son devis Oui Non

Bâtiment neuf :

→ Le bâtiment a été conçu par un concepteur qualifié et respectant les normes en vigueur Oui Non

→ L'installateur photovoltaïque a fourni au concepteur du bâtiments les descentes de charges liées au système photovoltaïque Oui Non

Natures des éventuelles modifications du projet bâtiment proposées par l'installateur :

- L'implantation L'orientation Les pentes de toitures
- Les ouvertures/ventilation Les solutions d'éclairage naturel du bâtiment

→ Le concepteur de votre bâtiment a été informé des modifications éventuelles..... Oui Non

SECURITE DU CHANTIER

→ Vous avez été informé sur vos obligations et responsabilités vis-à-vis de la mise en place d'une coordination SPS (Sécurité Prévention Santé) si plusieurs entreprises interviennent simultanément sur le chantier..... Oui Non

→ L'installateur a mis en place des équipements de protection collective et individuelle pour prévenir les risques d'électrisation et de chute de hauteur Oui Non

QUALITE DE L'INSTALLATION

→ En présence d'animaux :

- L'installateur vous a proposé des solutions techniques adaptées: Oui Non

Si oui, lesquelles :

Si non, pourquoi :

- Les modules sont conformes à la norme **CEI 62716**
(résistance à l'ammoniac)..... Oui Non

Si non, pourquoi :

→ A moins de 10 kms de la mer :

- Installation de modules conformes à la norme **CEI 61701**
(résistance aux brouillards salins)..... Oui Non

Si non, pourquoi ?

Si autre, précisez :

→ Le système photovoltaïque (modules + système d'intégration) fait l'objet d'un(e) :

- ATec (avis technique)
- ATex (appréciation technique d'expérimentation)
- ETN (enquête de technique nouvelle)

Sinon, présentation par l'installateur d'une « attestation nominative de chantier » Oui Non

→ L'installateur a vérifié que la puissance réelle des modules est conforme à la puissance indiquée sur la fiche technique Oui Non

En cas d'écart de puissance important (+/- 5%), l'installateur a posé les modules en respectant les puissances individuelles de chacun afin d'optimiser la production Oui Non

→ L'installateur a adapté la mise en œuvre des modules en présence de ombrages Oui Non

→ Les onduleurs ont été installés selon les prescriptions du fabricant afin d'assurer la garantie Oui Non

→ Les onduleurs ont été installés selon les prescriptions de votre assureur..... Oui Non

→ Si présence de matériaux combustibles en sous toiture, respect des préconisations de votre assureur..... Oui Non

QUALITE DU CONSEIL

→ L'installateur vous a encouragé à convoquer une rencontre avant l'ouverture du chantier du bâtiment neuf en présence du concepteur et de tous les corps de métiers..... Oui Non

→ **L'installateur vous a fourni un devis détaillé** avec :

- Le détail des coûts sur les différents postes :

- Modules Oui Non
- Coût du recyclage des modules (éco participation) Oui Non
- Onduleur(s) Oui Non
- Système d'intégration..... Oui Non
- Protection électrique de l'installation Oui Non
- Main d'œuvre..... Oui Non

- o Démarches administratives
- o Contrôle de conformité de l'installation Oui Non
- o Outil de supervision du fonctionnement de l'installation Oui Non
- o Maintenance de l'installation (y compris déplacement) Oui Non
- o Les câbles AC et DC..... Oui Non
- o Ce qui n'est pas inclus dans le devis..... Oui Non
- Les fiches techniques des :
 - o Modules Oui Non
 - o Onduleur(s) Oui Non
 - o Système d'intégration Oui Non
- Le bilan carbone des modules pour les centrales à partir de 100 kWc Oui Non
- Le justificatif du calcul de production mentionnant le logiciel utilisé Oui Non
- La présence éventuelle d'ombrages sur le site et les moyens mis en œuvre afin de ne pas pénaliser la production..... Oui Non
- La plaquette de l'APEPHA Oui Non
- Une copie de l'évaluation technique des procédés photovoltaïques (modules + système d'intégration) suivant le cas :
 - o ATEC..... Oui Non
 - o ATEEx..... Oui Non
 - o ETN..... Oui Non

Avant le démarrage du chantier, l'installateur vous a fourni :

- Un nouveau document pour signifier votre accord sur les changements en cas de modification du matériel proposé dans le devis initial..... Oui Non
- La « flash list » des modules Oui Non
- Les éventuelles attestations de garantie des matériels pour lesquels vous auriez souscrit des extensions aux garanties de base..... Oui Non

A la réception du chantier, l'installateur réalise une réception de chantier et vous remet un dossier technique et contractuel de l'installation qui rassemble (en plus des documents remis avec le devis et ceux remis avant le démarrage du chantier) :

- L'attestation de conformité type « Consuel »..... Oui Non
- L'attestation sur l'honneur de l'installateur (si < 100 kWc)..... Oui Non
- Le certificat de conformité (générateur à partir de 100 kWc) Oui Non
- Le descriptif des modes et des moyens d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (fiche de manœuvre) Oui Non
- Le mot de passe et accès à la plateforme de suivi..... Oui Non
- Le plan de calepinage des modules photovoltaïques sur le toit.. Oui Non
- Le plan de masse..... Oui Non
- Le plan de situation de l'installation..... Oui Non
- Le plan du site avec l'accessibilité des équipements techniques, le code pour le boîtier des clés, l'identification des clés..... Oui Non
- Les schémas électriques de l'installation jusqu'aux onduleurs en deux exemplaires..... Oui Non
- Le schéma électrique de l'armoire électrique..... Oui Non
- Les notes de calcul des sections de câbles électriques..... Oui Non
- En cas de mandat pour les démarches administratives, transmission des justificatifs écrits :
 - o Copie demande de raccordement transmis à ENEDIS Oui Non
 - o Copie des échanges avec ENEDIS sur le dossier Oui Non
 - o AR dossier complet à la date T0 Oui Non
- La documentation des matériels :
 - o Onduleurs..... Oui Non
 - o Modules..... Oui Non
 - o Système d'intégration..... Oui Non

- Les certificats et conditions de garantie des matériels (pièces et main d'œuvre) avec la date de prise d'effet et de fin pour les :

- Modules..... Oui Non
- Onduleurs..... Oui Non
- Système d'intégration..... Oui Non

Au plus tard, à l'issue du chantier, l'installateur vous propose :

- Un contrat de maintenance prenant effet dès la mise en service Oui Non

Et il vous informe sur :

- Les actions à réaliser pour obtenir le paiement en temps et en heure des factures liées à l'injection de l'électricité dans le cadre du contrat d'achat..... Oui Non
- Les coûts d'exploitation du générateur (location compteur, maintenance, assurances, impôts, taxes)..... Oui Non